

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SEEBACH

67160

Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19
mairie.seebach@orange.fr



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juillet 2026

Sous la présidence de Madame Cornelia ROTT - Maire

Présents : Cornélia ROTT, Aurélie HAUCK, Anne-Sophie ROTT, Olivier CLERY, David GIROLT, Francis WOEHL, Isabelle KNAEBEL, Frédérique JUNKER, Frédéric WENDLING, Martin SCHEIDT, Nicolas FISCHER, Fabien ROHE, Claudia FRISON, Sandra BEILL, Denis EBERT, Françoise BRAUN, Michel LOM.

Absents excusés : Lucie FRISON, absente excusée, donne pouvoir à Cornelia ROTT, Mathieu STEINMANN, absent excusé, donne pouvoir à Michel LOM.

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 17

OBJET : 2. AFFAIRES ADMINISTRATIVE – RESSOURCES HUMAINES

2.2 ECOLE MATERNELLE DE SEEBACH : Renouvellement d'un contrat

Afin d'étoffer l'équipe en charge du soutien des enseignants de l'école maternelle de SEEBACH et de l'accompagnement des enfants prenant le bus scolaire, il était apparu opportun d'engager une nouvelle ATSEM qui viendrait en soutien de l'ATSEM déjà présente sur la base de l'article L 332-23 1° du Code Général des Collectivités territoriales.

Il avait été proposé un poste en qualité d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe.

Le contrat arrivant à échéance le 30 septembre 2026, il est proposé de renouveler ce contrat jusqu'au 31 août 2027 avec une durée de travail hebdomadaire de 30,5 h lissée sur l'année.

La rémunération se fera sur la base de l'échelon 06 du grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles contractuel, indice brut : 404, indice majoré : 376 pour une durée hebdomadaire de service de 38,5 heures durant la période scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre en place un contrat selon les conditions citées ci-dessus du 1er octobre 2026 au 31 août 2027,
- **CHARGE** Madame la Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
La Maire
Cornelia ROTT



La secrétaire de séance
Anne-Sophie ROTT



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication